



Conseil
National
des Barreaux

PROGRAMME

7èmes Etats Généraux du Dommage Corporel

Jeudi
12 avril
2012

2002-2012-2022... : la loi Kouchner entre deux décennies.
Quel bilan, quelle prospective pour l'indemnisation des accidents médicaux ?

9h00 Accueil des participants

Plénière

Amphithéâtre 6

9h30

Mots de bienvenue

Maryvonne LOZAC'HMEUR, *Bâtonnier du Barreau de Rennes*
Edouard VERNY, *Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Rennes 1*
Philippe PIERRE, *Directeur de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) UMR CNRS 6262*
Discours d'ouverture
Christian CHARRIERE-BOURNAZEL, *Président du Conseil national des barreaux*
Claude HURIET, *Sénateur honoraire, Président de l'Institut Curie*

10h00

L'information médicale est-elle encore perfectible ?

Mireille BACACHE, *professeur à l'Université Paris V, René Descartes*
L'insaisissable critère de la faute de technique médicale
Philippe PIERRE, *professeur à l'Université de Rennes 1*

10h45

Pause

11h00

L'originalité du lien de causalité en matière médicale

Philippe BRUN, *professeur à l'Université de Savoie*
Dommage médical, dommage de droit commun et dommage spécial
Stéphanie PORCHY-SIMON, *professeur à l'Université de Lyon 3*

11h40

Débat avec la salle

12h00 - 12h30

Déjeuner libre

Ateliers de formation (au choix)

13h00 - 14h30

◆ Stratégie de défense :

Amphithéâtre 6

Voie gracieuse ou contentieuse, accès au droit, égalité des armes
Cristina CORGAS-BERNARD, *Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes, membre de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe*
Avec : Annick FELTZ, *magistrat de l'ordre judiciaire, Présidente des CRCI de Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute-Normandie et Ile de la Réunion*
Martine LAUTREDOU, *avocat au Barreau de Paris*
Dr Nicolas GMATI, *médecin légiste clinicien, expert judiciaire, chargé d'enseignement à l'Université René Descartes, Paris V*
Danièle CUEFF, *membre de l'AVIAM, membre de la CRCI de Bretagne*

◆ Expertise :

Amphithéâtre 3

Statut et mission de l'expert
Daniel GARDNER, *professeur à l'Université Laval, Québec*
Avec : Dominique THOUVENIN, *professeur à l'EHESP - Rennes*
Bénédicte PAPIN, *avocat au Barreau de Paris*
Dr Marc GIRARD, *expert européen*
Dr Patrice BODENAN, *expert CNAMEP*

◆ ONIAM:

Amphithéâtre 2

Etablissement à multiples facettes
Olivier GOUT, *professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3*
Avec : Erik RANCE, *Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM)*
Olivier SAUMON, *ancien membre du Conseil national des barreaux, avocat au Barreau de Paris*
Frédéric BIBAL, *avocat au Barreau de Paris*
Guillaume CHAUVEL, *avocat au Barreau de Rennes*

Propos conclusifs et prospectifs

Patrice JOURDAIN, *professeur à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne*

14h00 - 15h30

◆ La normalisation :

Amphithéâtre 6

Entre référentiels et barèmes
Laurent NEYRET, *professeur à l'Université d'Artois*
Avec : Gisèle MOR, *ancien Bâtonnier au Barreau du Val d'Oise, ancien membre du Conseil national des barreaux, avocat au Barreau du Val d'Oise*
Benoit MORNET, *Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, ancien Maître de Conférence à l'ENM, ancien membre de la commission Lambert-Faivre*
Erik RANCE, *Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM)*
Martine BUCHENS, *Chargée de mission documentaire, Direction des Nouvelles Technologies Editoriales, Editions Francis Lefebvre*

◆ Les spécificités des établissements de santé :

Amphithéâtre 3

Entre droit privé et droit public
Marie-Laure MOQUET-ANGER, *professeur agrégé de droit public à l'Université de Rennes 1, membre de l'Institut du Droit public et de la Science politique*
Avec : Marie-Gabrielle LAURENT, *Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes*
Philippe SCATTON, *Président de la 4ème Chambre du Tribunal Administratif de Rennes*
Dominique CARTRON, *avocat au Barreau de Rennes*
Michel POIGNARD, *avocat au Barreau de Rennes*

◆ Les infections nosocomiales :

Amphithéâtre 2

De la définition à la réparation
Christine PAILLARD-CORMIER, *Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes, membre de l'Institut du Droit public et de la Science politique*
Avec : Dr Anne CARBONNE, *épidémiologiste, Hôpital européen Georges Pompidou*
Patrick de la GRANGE, *avocat au Barreau de Paris*
Claude RAMBAUD, *Présidente de l'association Le Lien (association d'aide aux victimes d'infections nosocomiales et d'accidents médicaux)*
Philippe ARION, *avocat au Barreau de Rennes*
Philippe TREGUIER, *juriste d'assurance*

17h15 - 17h45

Inscriptions uniquement en ligne : www.cnb.avocat.fr

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire soit 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

Pour tout renseignement : Conseil national des barreaux
Tél. : 01 53 30 85 65 - Fax : 01 53 30 85 67 - E-Mail : contact@cnb.avocat.fr



Gazette du Palais



EXPERTISE : STATUT ET MISSION DE L'EXPERT

Jeudi 12 avril – de 14h00 à 15h30 – Amphithéâtre 3

Animé par Daniel GARDNER, professeur à l'Université Laval, Québec

Avec la participation de Dominique THOUVENIN, professeur à l'EHESP – Rennes

Bénédicte PAPIN, avocat au Barreau de Paris

Dr Marc GIRARD, expert européen

et Dr Patrice BODENAN, expert CNAMED

La loi du 4 mars 2002 a profondément modifié les façons de faire en ce qui concerne l'expertise médicale. Celle-ci est désormais gratuite devant les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CRCI).

Par ailleurs, l'établissement d'une liste nationale d'experts ainsi que l'harmonisation des pratiques devant les CRCI ont été confiés à une nouvelle entité, la Commission nationale des accidents médicaux (CNAM).

En ce domaine, la loi Kouchner a-t-elle rempli ses promesses? L'expertise médicale est-elle désormais plus accessible et de meilleure qualité?

Parce que le médecin intervient généralement sur des personnes malades ou déjà affectées de limitations, l'expertise occupe une place tout à fait particulière puisque l'expert doit se prononcer non seulement sur l'existence et l'étendue du dommage mais aussi sur le lien de causalité en rapport avec l'intervention médicale.

Deux médecins, un avocat et un professeur de droit ont été réunis afin de fournir, chacun à leur manière, un éclairage sur ces questions. Leurs compétences et expériences variées permettront de donner une vue d'ensemble des avantages et des irritants de la loi de 2002 : le statut de l'expert, son mode de rémunération et son indépendance seront notamment abordés.